



**Commune de Boulieu-Lès-Annonay - Ardèche**

**ARRETE N° 2025-011  
Portant Permission de Voirie  
Route de la Colline**

Le Maire de Boulieu-les-Annonay,

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212.1 à L2212.2.2, L22113.1 à L2213.2,
- Vu le Code de la Route,
- Vu le Code de la Voirie Routière,
- Vu la demande présentée par l'entreprise Constructel.
- Considérant qu'il convient de définir les conditions d'occupation du domaine public pour permettre le bon déroulement de travaux sur la commune de Boulieu lès Annonay,

**ARRETE**

**Article 1 :**

La société Constructel Rhone-Durance est autorisée du 10 février 2025 au 25 février 2025, à occuper temporairement le domaine public, route de la Colline afin d'effectuer des travaux de tirage de câble de fibre optique.

**Article 2 :**

La circulation sera modifiée manuellement.

*La signalisation et pré-signalisation seront effectuées par l'entreprise.*

**Article 3 :**

Madame la Directrice Générale des Services, l'agent de surveillance de la voie publique est chargée de l'exécution du présent arrêté, sera publié annexé au registre des arrêtés municipaux et dont ampliation sera notifiée à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie d'Annonay
  - Services Techniques
  - Constructel Rhone-Durance
  - Monsieur le Capitaine Commandant le Centre de Secours Principal Annonay
- Chacun chargé en ce qui le concerne de sa mise en œuvre.

Fait à Boulieu-Lès-Annonay, Le 07/02/2025

Le Maire  
Damien BAYLE

